VILLE DE MONTBELIARD DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents:

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés:

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER

M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD

M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents:

M. Patrick TAUSENDFREUND

M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-06.10-31

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose:

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent aux communes de décider et de voter des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme.

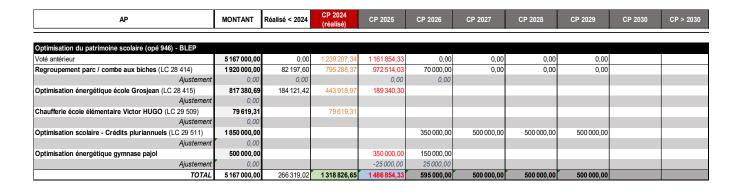
L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement, tandis que les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2025, dans le cadre du vote du Budget Primitif pour l'exercice en cours, des ajustements ont été apportés aux Autorisations de Programme (AP). Des ajustements ont également été apportés lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2025, dans le cadre du vote de la Décision Modificative n°1.

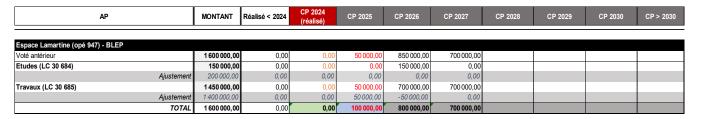
Il est proposé un ajustement de cinq CP 2025 afin de tenir compte de l'évolution des projets. Ces réajustements consistent en une actualisation des seuls Crédits de Paiements et se décomposent comme suit :



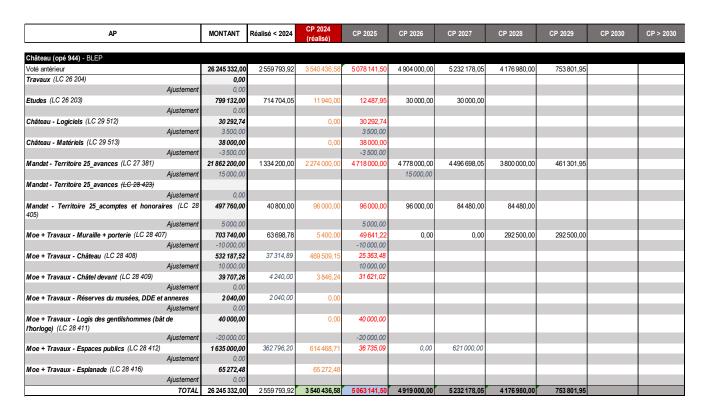
Dans le cadre de l'Autorisation de Programme Faubourg de Besançon, il est proposé de diminuer le CP 2025 de 10 000 € qui correspond à un reliquat à l'issue des travaux.



Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Optimisation du patrimoine scolaire », il est proposé de réduire le CP 2025 de l'opération « Optimisation énergétique gymnase Pajol » de 25 000 € suite à un résultat de consultation fructueux.



Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Espace Lamartine », il est proposé d'ajouter 50 000 € au CP 2025 afin de financer les travaux qui avancent rapidement.



Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Château », il est proposé divers ajustements en fonction des besoins et évolutions de l'opération. Le CP 2025 est diminué de 15 000 €.



Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Piscine », il est proposé d'abonder le CP 2025 de 40 000 € afin d'engager la mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération de rénovation des réseaux et traitement des eaux.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise les modifications des Crédits de Paiement telles que présentées.

Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Pare Soelle Big

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025